

## AFFAIRE KLÉONY

### **L'Enfant Bleu, partie-civile dans le procès de la mère et de son compagnon, déplore le manque de réactivité des services sociaux et de la justice, malgré de nombreuses alertes.**

Le 22 novembre 2018 à Amiens, les secours découvrent au domicile familial la petite Kléony, âgée de 4 ans, inconsciente et dans un état critique. Selon la mère, la fillette aurait été renversée plus tôt dans la soirée par une voiture. Quelques jours plus tard, l'enfant succombera des suites de ses blessures.

La thèse de l'accident sera néanmoins rapidement écartée par les enquêteurs qui établissent que Kléony a été victime de violences graves et répétées de la part de la mère et de son compagnon de moins d'un an. Cet homme, au lourd passé avec la justice, n'était pas étranger à la famille de Kléony composée par ailleurs d'un frère et de trois sœurs (âgés de 2, 12, 13 et 14 ans) : il est en effet le cousin du père des enfants.

La petite Kléony a ainsi vécu un véritable calvaire fait de coups, de privations de nourriture et d'enfermement dans un placard, qui aurait atteint son paroxysme quelques jours avant sa mort.

Le frère et les sœurs de Kléony n'ont pas été épargnés par les violences perpétrées par le compagnon de leur mère. Lors des auditions, les enfants de la fratrie présentaient des signes de maltraitances physiques. La fille aînée avouera également par la suite avoir été victime de viols de la part du compagnon de sa mère depuis le mois de juillet 2018.

Ce dernier a été mis en examen notamment pour torture ou acte de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner et viol incestueux commis sur un mineur par une personne ayant autorité sur la victime. Il risque la réclusion criminelle à perpétuité. La mère est mise en examen pour violences volontaires habituelles sur mineur de 15 ans, non dénonciation de crimes et non-assistance à personne en danger. Elle encourt jusqu'à 7 ans de prison.

Leur procès se tiendra du 21 au 25 juin 2021 devant la cour d'assises de la Somme (Amiens).

L'association [L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée](#) s'est constituée partie civile afin de représenter la mémoire de Kléony et de porter la voix des autres enfants de la fratrie. Maître Caroline Rémond plaidera au nom de l'association.

L'Enfant Bleu pointe plusieurs points sensibles dans cette terrible affaire :

- **Des déficiences et un manque de réaction de la part des services sociaux et de la justice.**

Malgré les nombreuses alertes lancées sur le danger qui pesait sur les enfants au sein du huis-clos familial, ni les services sociaux ni la justice n'ont été en capacité d'agir assez vite et efficacement pour éviter le décès tragique de Kléony.

Près de 10 mois avant la mort de la fillette, la police avait déjà entendu sa sœur aînée suite à des révélations faites quant à des violences qu'elle subissait de la part du nouveau compagnon de leur mère. Déjà condamné à 18 reprises notamment pour des faits de violences sur mineur, il était alors recherché par la police pour avoir échappé à plusieurs condamnations.

En avril 2018, l'école de l'aînée avait préconisé un placement d'urgence de la fratrie suite à un signalement pour des faits de violences intrafamiliales. En juin 2018, l'Éducation nationale effectuait une information préoccupante concernant l'absentéisme des cadets. En juillet 2018 et alors qu'un rapport médico-social avait été demandé, la mère a refusé la visite des services éducatifs.

Si le manque de moyens des services sociaux et de la justice peut parfois conduire à des dysfonctionnements, la question de leur responsabilité doit clairement être posée, selon l'association.

- **Le silence coupable de la mère et la question de sa responsabilité**

L'association estime qu'il y a matière à s'interroger sur le rôle de la mère dans cette affaire d'infanticide et de maltraitances infantiles. Certains de ses faits et actes pourraient laisser penser qu'elle a eu une responsabilité plus importante que les délits pour lesquels elle est poursuivie à savoir la « non-assistance » et la « non-dénonciation ».

### **CONTACT PRESSE :**

Pour s'entretenir avec un représentant de L'Enfant Bleu ou pour plus d'informations, merci de contacter :  
THE DESK | Aurélie Bois | 06 87 26 27 68 | aurelie@agencethedesk.com